

CODEFI

Un réseau de proximité
pour les entreprises en difficulté



**Votre entreprise a du mal à faire face
à ses échéances financières?**

**Votre trésorerie est tendue et vos perspectives
de développement incertaines?**

Dans toute la France et dans votre département, le réseau Codefi vous aide à prévenir et traiter les difficultés de votre entreprise.

En cas de difficulté, même passagère, contactez votre correspondant Codefi (comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises).

Dans votre département: *le Codefi*

*Comité départemental d'examen
des difficultés de financement des entreprises*

Le secrétariat permanent du Codefi est situé à la trésorerie générale de votre département.

Autres interlocuteurs locaux: Drire, services des impôts, trésoreries, CCI, chambres de métiers, experts comptables, centres de gestion agréés...

Vous trouverez leurs coordonnées sur le site www.entreprises.minefi.gouv.fr dans l'espace consacré à votre région.

Au niveau national: *le Ciri*

*Comité interministériel de restructuration industrielle
compétent pour les entreprises de plus de 400 salariés*

Secrétariat général du Ciri
télédoc 262
139, rue de Bercy
75572 Paris CEDEX 12

téléphone: 01 44 87 72 58

Autres sites utiles

« Minéfi au service des entreprises » :
www.entreprises.minefi.gouv.fr

Portail du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie: www.minefi.gouv.fr

Centre d'Information et de Prévention (CIP):
www.entrepriseprevention.com

www.infogreff.fr

L'aide aux entreprises en difficulté

Simplicité et confidentialité

Un interlocuteur unique

Le Codefi est l'instance locale interministérielle compétente pour examiner la situation de toutes les entreprises de moins de 400 salariés, tous secteurs confondus.

Un secrétariat permanent pour vous accueillir et vous orienter

La cellule opérationnelle locale vous apporte son savoir-faire et son concours en toute confidentialité.

L'ensemble des services de l'État réunis pour vous aider

Placé sous l'autorité du Préfet, le Codefi rassemble toutes les compétences financières, sociales et fiscales de votre département. Il est habilité à prendre les mesures utiles au redressement de votre entreprise.

Efficacité

Des modes d'intervention multiples

Le diagnostic de votre entreprise et de son secteur d'activité.

Une médiation, si nécessaire, auprès de vos partenaires (actionnaires, assureurs, banquiers, créanciers publics ou privés, fournisseurs...).

La réorientation éventuelle vers d'autres interlocuteurs (par exemple, la commission des chefs des services financiers (CCSF), pour solliciter des aménagements portant sur les dettes fiscales et sociales).

Une négociation sur la base de vos propositions de redressement pour votre entreprise.

L'aide des experts du Codefi pour mettre en place un plan de restructuration ou de refinancement.

Des moyens adaptés

Un audit de votre société peut être mené et financé à l'initiative du Codefi.

Sous certaines conditions, des prêts peuvent vous être octroyés.

Vous pouvez bénéficier de régimes fiscaux particuliers après examen de la situation de votre entreprise par le Codefi.